

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SARTHE**

Le 30 novembre 2022 à 9H30, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Sarthe se sont réunis 3 rue Paul Beldant au Mans sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU

Assistaient à la séance :

Monsieur Didier REVEAU - Maire de la Ferté-Bernard
Monsieur Dominique AMIARD - Maire de Cures
Madame Lydie PASTEAU - Conseillère municipale de Pincé, suppléante de Madame Martine CRNKOVIC
Madame Anne-Marie GARNIER - Maire-Adjointe de Marolles-Les-Braults
Madame Annette Viel - Maire Adjointe de Saint-Paterne - suppléante de Monsieur Frédéric BEAUCHEF
Madame Yvelyne ASSIER - Maire de Les Mées
Monsieur Pascal DUPUIS - Maire du Grand-Lucé
Madame Patricia EDET - Vice-Présidente de la CDC de l'Huisne Sarthoise
Madame Martine RENAUT - Présidente du SMAEP de la Région Mancelle

Pouvoirs :

Monsieur Daniel COUDREUSE - Maire de Brûlon avait donné pouvoir à Monsieur Didier Reveau
Monsieur Jean-Paul BOISARD - Maire de Saint-Jean du Bois, avait donné pouvoir à Monsieur Pascal Dupuis
Madame Béatrice LATOUCHE - Maire du Lude avait donné pouvoir à Monsieur Didier Reveau
Madame Nathalie MORGANT - Maire de Parigné-l'Évêque, avait donné pouvoir à Monsieur Pascal Dupuis
Madame Françoise LELONG - Vice-Présidente de la CDC des Vallées de la Braye et de l'Anille, avait donné pouvoir à Monsieur Didier Reveau

Membres absents et excusés

Monsieur Anthony TRIFAUT - Maire de Montfort-le-Gesnois
Monsieur André FROGER - Conseiller municipal de Connerré
Monsieur Jean-Yves AVIGNON - Maire de Spay
Madame Claire HOUYEL - Maire-Adjointe d'Arnage
Madame Nathalie PASQUIER-JENNY - Maire de Parennes
Madame Patricia METERREAU - Maire-Adjointe de la Flèche
Monsieur Régis CERBELLE - Maire de Chantenay Villedieu

EMPLOI DE JURISTE-CHARGE DE PROJETS

Vu le Code général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8
Vu le budget,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Le Président rappelle que par délibération 35/2017 du 30 novembre 2017, le conseil d'administration a créé un emploi de juriste - chargé de projets.

Au vu du caractère stratégique de cet emploi, pour le Centre de Gestion, il propose qu'en cas de vacance de l'emploi, celui-ci puisse être pourvu par un agent contractuel, sur le fondement de l'article L 332-8 2° du Code Général de La Fonction Publique.

En cas de recours à un agent contractuel, le candidat devra être titulaire d'un Master 2 de droit, avec une connaissance approfondie du statut de la Fonction Publique Territoriale et une expérience avérée dans la conduite de projets transversaux.

Sa rémunération sera basée, en fonction de l'expérience professionnelle acquise, sur la grille indiciaire d'un grade du cadre d'emplois des rédacteurs ou du grade d'attaché.

Après en avoir délibéré le conseil d'administration adopte à l'unanimité la possibilité de recruter un contractuel sur l'emploi de juriste - chargé de projet.

Pour extrait certifié conforme
Fait au Mans, le 30 novembre 2022
Le Président

